

À Arcachon, la mairie rappelle qu'une « tenue vestimentaire correcte » est exigée dans les rues

Dans un communiqué, la ville d'Arcachon rappelle qu'une tenue correcte est exigée en ville. Maillots de bain, et torsos nus par exemple sont réservés au seul domaine de la plage. Des panneaux ont été installés pour rappeler cette règle, rendue obligatoire par arrêté municipal.

Le communiqué:

« Pour le bien-être de tous, une tenue correcte est exigée à Arcachon par un arrêté municipal.

Une volonté de distinguer ainsi la vie de plage de la vie urbaine et améliorer la vie des commerces.

A l'heure estivale, il est important de rappeler cette mesure et à cette occasion, des panneaux ont été installés à proximité des accès aux plages. qu'une tenue correcte est exigée en ville. «

ARCACHON°

Pour bien vivre ensemble

**UNE TENUE CORRECTE
EST OBLIGATOIRE EN VILLE**



amende encourue : 38 euros



www.arcachon.fr

Mairie d'Arcachon